

Date de notification :



**AMBASSADE DE FRANCE EN MAURITANIE  
SERVICE DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE**

**CONVENTION DE SUBVENTION**

N° ..... 2015/

entre

L'Ambassade de France en République Islamique de Mauritanie  
Service de Coopération et d'Action Culturelle à Nouakchott (SCAC)

et

Le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR)

**Convention de subvention**

**avec**

**GRDR**

Convention de subvention pour l'exécution du projet intitulé :

***Opérationnalisation des initiatives intercommunales  
dans le Bassin du Karakoro***

**ENTRE**

L'Ambassade de France, représentée par Monsieur Raphaël MALARA, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, ci-après dénommé **le SCAC**,

d'une part,

**ET**

Le Groupe de recherche et de Réalisations pour le développement Rural (GRDR), représenté par sa coordinatrice Géraldine CHOQUEL, ci-après dénommé le **Bénéficiaire**,

D'autre part,

est convenu de ce qui suit :

**Article premier : Objet de la convention**

La présente convention de subvention entre le Service d'Action Culturelle et de Coopération (SCAC) de l'Ambassade de France et l'Opérateur de développement local GRDR a pour objet d'accompagner, d'expérimenter de nouveaux outils de gouvernance, de mutualisation, voire de mobilisation des ressources dans le cadre d'initiatives intercommunales dans le Bassin du Karakoro.

La Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est en outre sollicitée pour apporter son soutien technique et administratif au Projet, compte tenu des implications institutionnelles de sa mise en œuvre.

Par la présente convention, le bénéficiaire, à son initiative et sous sa responsabilité s'engage à mettre en œuvre les activités décrites en détail dans les Termes de Référence (TDR) en annexe :

➤ **Activité n°1 :**

*Mettre en place un Comité de Concertation Citoyenne à l'échelle intercommunale au bénéfice des Communes du Bassin du Karakoro*

➤ **Activité n°2 :**

*Mutualiser les ressources communales et pérenniser les acquis communautaires*

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, le SCAC s'engage à apporter une contribution financière pour leur mise en œuvre.

**Article 2 : Montant de la subvention et modalités de règlement**

Le coût total des activités liées à cette convention s'élève à **6 761 600 Mro** (six millions sept cent soixante et un mille six cents ouguiyas).

Cette subvention sera affectée aux dépenses selon un budget prévisionnel et le chronogramme d'activités indiqués dans le document des termes de référence en annexe.

Cette participation est limitée au montant fixé par le présent article.

La dépense est imputable sur la ligne budgétaire **209MRT0043 « Décentralisation et Collectivités Territoriales »**

Le montant sera crédité en **un versement unique et en ouguiya**, sur le compte bancaire du **Bénéficiaire** :

Intitulé du compte : **GRDR Migration Citoyenne**

N° : 013 (Code Banque) 06198(Code Agence) 750001 001 26 (N° compte) 07 (Clé RIB)

Code IBAN : MR1300013061987500010012607 /CODE SWIFT : BCMAMRMR

De la Banque Attijari BANK, selon l'échéancier suivant :

À l'issue du projet, le bénéficiaire s'engage à fournir un **rapport technique et financier final** pour justifier l'utilisation des fonds destinés à ce projet (fonds français et participation du bénéficiaire si celle-ci a lieu), dans les plus brefs délais et au plus tard trois mois après la fin du projet.

**Les factures** justifiant les dépenses seront remises au SCAC en même temps que les rapports financiers correspondants.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général pour l'Étranger - Régie près l'Ambassade de France en Mauritanie.

**Article 3 : Compte-rendu d'emploi et contrôle par le SCAC**

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet ;

- fournir un compte-rendu semestriel d'exécution et d'emploi financier pour justifier l'utilisation des fonds reçus, et au plus tard dans un délai de trois mois après expiration de la présente convention ;
- associer le SCAC aux différentes étapes relatives à la mise en place de ce projet ;
- prendre en charge tout dépassement de coûts, ainsi que toute prestation supplémentaire nécessaire à la bonne réalisation du projet et non prévue dans le budget prévisionnel ;
- faciliter le contrôle par le SCAC, ou son représentant, de la réalisation physique, administrative et financière des actions prévues, notamment par des visites de terrain et l'accès aux documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

#### **Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de **12 mois** à compter de la date de notification. Elle est renouvelable automatiquement une fois par tacite reconduction si aucune des deux parties ne la dénonce avant son premier terme.

#### **Article 5 : Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure, ou par lettre remise à partie contre récépissé ou par porteur contre visa du cahier de transmission, la date de réception faisant courir le délai.

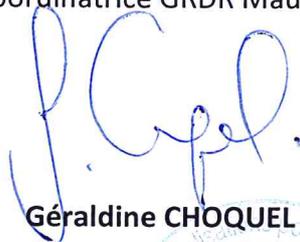
La résiliation de la convention ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations de faciliter le contrôle par le SCAC.

La résiliation n'ouvre aucun droit à quelque dédommagement que ce soit.

Fait à Nouakchott en deux originaux, le 9/11/2015

Groupe de Recherche et de  
Réalizations pour le  
Développement Rural (GRDR)

La Coordinatrice GRDR Mauritanie

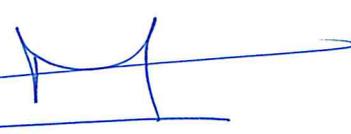


**Géraldine CHOQUEL**



Le Conseiller, Chef du Service de Coopération  
et d'Action Culturelle



  
**Raphaël MALARA**

<b>Budget de l'action d'Opérationnalisation des Initiatives Intercommunales dans le bassin du Karakoro</b>				
<b>Période : décembre 2015 - novembre 2016</b>				
Répartition budgétaire par année	Année	Montant	Année	Montant
	2015	797 000	2016	5 964 600
<b>Budget prévisionnel de l'Action (12 mois)</b>	<b>Budget global</b>			
<b>Intercommunalités Karakoro</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Unité</b>	<b># d'unités</b>	<b>Coût unitaire (en mro)</b>	<b>Coûts (en mro)</b>
<b>1. Moyens humains opérationnels</b>				
1.1. Coordination de l'Action	mois	1	450 000	450 000
1.2. Comptable	hj	10	23 000	230 000
<b>Sous-total moyens humains</b>				<b>680 000</b>
<b>2. Transport</b>				
2.1 Transport et déplacements (équipe technique location, voiture, carburant, perdiem)	km	550	1 500	825 000
<b>Sous-total déplacement</b>				<b>825 000</b>
<b>3. Recherche Etude et les Publications</b>				
3.1. Synthèse des lois et règlements sur les interco	étude	1	325 000	325 000
3.2. Synthèse des études sur le Karakoro	étude	1	325 000	325 000
3.3. Identification des zones et infrastructure à dimension intercommunale	étude	1	325 000	325 000
3.4. Note méthodologique sur la mise en œuvre des intercos	mois	1	325 000	325 000
3.5. Autres diagnostics	étude	1	319 000	319 000
<b>Sous-total Matériel et fournitures</b>				<b>1 619 000</b>
<b>4. Bureau local/coûts de l'Action</b>				
4.1 Participation à la location de bureaux (3%)	Par mois	12	8 500	102 000
4.2 Consommables - Fournitures pour l'action	Par mois	12	8 500	102 000
4.3 Autres services (tél/fax, électricité, maintenance)	Par mois	12	8 500	102 000
<b>Sous-total Bureau local/coûts de l'Action</b>				<b>306 000</b>
<b>5. Evaluation, capitalisation et opérations visibilité</b>				
5.1 Atelier de démarrage et final de capitalisation	unité	2	382 500	765 000
5.2 Animation des cadres de concertations	réunion	4	355 000	1 420 000
5.3 Services financiers	mois	12	500	6 000
<b>Sous-total autres coûts, services</b>				<b>2 191 000</b>
<b>6. Autre ( formations et accompagnement)</b>				
6.1. Formation sur le fonctionnement Cadre de Concertations (incluant temps d'expertise, fournitures, frais de déplacements, ...)	formation	2	240 000	480 000
6.2. Accompagnement des acteurs locaux (methodologie developpement local, animation, etc.)	HJ	10	23 000	230 000
6.3. Voyages d'échange des maires au Mali pour concertation sur les interco (carburant, location voiture, per diem, etc.)	Voyage	1	430 600	430 600
<b>Sous-total Autre</b>				<b>1 140 600</b>
<b>7. Total Coûts de l'Action (de 1 à 7)</b>				<b>6 761 600</b>
			<b>Montant euro</b>	19 000
			<b>taux</b>	0,00281

<b>Budget de l'action d'Opérationnalisation des Initiatives Intercommunales dans le bassin du Karakoro</b>				
<b>Période : décembre 2015 - novembre 2016</b>				
Répartition budgétaire par année	Année	Montant	Année	Montant
	2015	797 000	2016	5 964 600
<b>Budget prévisionnel de l'Action (12 mois)</b>	<b>Budget global</b>			
<b>Intercommunalités Karakoro</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Unité</b>	<b># d'unités</b>	<b>Coût unitaire (en mro)</b>	<b>Coûts (en mro)</b>
<b>1. Moyens humains opérationnels</b>				
1.1. Coordination de l'Action	mois	1	450 000	450 000
1.2. Comptable	hj	10	23 000	230 000
<b>Sous-total moyens humains</b>				680 000
<b>2. Transport</b>				
2.1 Transport et déplacements (équipe technique location, voiture, carburant, per diem)	km	550	1 500	825 000
<b>Sous-total déplacement</b>				825 000
<b>3. Recherche Etude et les Publications</b>				
3.1. Synthèse des lois et règlements sur les interco	étude	1	325 000	325 000
3.2. Synthèse des études sur le Karakoro	étude	1	325 000	325 000
3.3. Identification des zones et infrastructure à dimension intercommunale	étude	1	325 000	325 000
3.4. Note méthodologique sur la mise en œuvre des intercos	mois	1	325 000	325 000
3.5. Autres diagnostics	étude	1	319 000	319 000
<b>Sous-total Matériel et fournitures</b>				1 619 000
<b>4. Bureau local/coûts de l'Action</b>				
4.1 Participation à la location de bureaux (3%)	Par mois	12	8 500	102 000
4.2 Consommables - Fournitures pour l'action	Par mois	12	8 500	102 000
4.3 Autres services (tél/fax, électricité, maintenance)	Par mois	12	8 500	102 000
<b>Sous-total Bureau local/coûts de l'Action</b>				306 000
<b>5. Evaluation, capitalisation et opérations visibilité</b>				
5.1 Atelier de démarrage et final de capitalisation	unité	2	382 500	765 000
5.2 Animation des cadres de concertations	réunion	4	355 000	1 420 000
5.3 Services financiers	mois	12	500	6 000
<b>Sous-total autres coûts, services</b>				2 191 000
<b>6. Autre ( formations et accompagnement)</b>				
6.1. Formation sur le fonctionnement Cadre de Concertations (incluant temps d'expertise, fournitures, frais de déplacements, ...)	formation	2	240 000	480 000
6.2. Accompagnement des acteurs locaux (methodologie developpement local, animation, etc.)	HJ	10	23 000	230 000
6.3. Voyages d'échange des maires au Mali pour concertation sur les interco (carburant, location voiture, per diem, etc.)	Voyage	1	430 600	430 600
<b>Sous-total Autre</b>				1 140 600
<b>7. Total Coûts de l'Action (de 1 à 7)</b>				<b>6 761 600</b>
			<b>Montant euro</b>	19 000
			<b>taux</b>	0,00281